

8 Faits divers & Justice

Viol sur mineure à Ndjolé

Abusée par son arrière-grand-père et l'ancien collègue de ce dernier

Styve Claudel ONDO MINKO
Libreville/Gabon

LES pressions pour étouffer ces faits graves étaient énormes jusqu'à un certain temps. L. R-M., une fillette de 11 ans aurait été violée par Albert Edzod, son arrière-grand-père âgé de 75 ans, et Jean-Félix Mbadinga Koumba, la quarantaine révolue, conducteur d'engins formé par le septuagénaire à la société RFM. Cette affaire, si elle est avérée, restera, à coup sûr, l'un des épisodes les plus sombres de la vie de la victime, qui se trouve toujours sous le choc. Arrêtés par les éléments de la brigade-centre de Ndjolé, les deux présumés violeurs ont été présentés devant procureur de la République de Lambaréné, le mardi 23 août dernier. Ils ont ensuite été placés sous mandat de dépôt à

la maison d'arrêt locale. Les faits se seraient déroulés au mois d'août dernier. L. R-M., en vacances scolaires, est envoyée chez son arrière-grand-père, dont la demeure est située au Pk 5 de Ndjolé. Mais elle ne se doute pas que cet endroit va s'avérer un petit enfer pour elle. En effet, la jouvencelle sera contrainte par Albert Edzod à des rapports sexuels contre-nature avec lui. Entre-temps, Jean-Félix Mbadinga Koumba, ancien collègue du septuagénaire, conducteur d'engins à la société RFM, bénéficie de l'hospitalité de ce dernier, puisqu'il met à sa disposition une chambre dans laquelle le routier peut se reposer à tout moment. Histoire pour le vieux de mettre à l'abri des affres de longs trajets, celui qu'il considère comme un fils. Au fur et à mesure que le temps passe, le quadra-



Photo : Jonas MOULENDA

Les deux présumés violeurs ont été placés sous mandat de dépôt.

génénaire qui devient de plus en plus familier, s'intéresse à son tour à l'arrière-petite-fille de son mentor. Aussi, L. R-M. se retrouve-t-elle sur son lit, devenant ainsi la

proie des deux hommes, chacun à l'insu de l'autre. Mais le vieux Adzod finit par découvrir le pot-aux-roses un soir. Alors qu'il croit son "beau-

père" hors de la maison, Jean-Félix Mbadinga Koumba invite, à travers son cadet, la gamine à le rejoindre. Pressée de questions au sujet de cette sollicitation pour le

moins curieuse, l'enfant finit par raconter toute l'histoire. Une plainte est donc déposée auprès des gendarmes de la brigade-centre par l'arrière-grand-père contre son protégé. Il reste persuadé que personne ne saura rien de ce qu'il inflige lui-même à la fillette, celle-ci ayant été sommée par lui de garder le silence. Manque de pot, puisque lors de son interrogatoire au poste, L. R. M. dit tout aux pandores. Convoqué à son tour, Albert Edzod passe aux aveux. Plus vite en tout cas que Jean-Félix Mbadinga, qui avouera son crime présumé après avoir d'abord nié les faits en bloc face aux Officiers de police judiciaire (OPJ).

Vols aggravé à Makouké...

Les deux voleurs de vélos d'Olam en prison

SCOM
Libreville/Gabon

JORDAN Mavoungou, 21 ans, agent de sécurité à la

société Olam, et Stephan Mbani, 28 ans, tous deux Gabonais, ont été appréhendés par les agents de la brigade de gendarmerie du district de Makouké, soupçonnés du vol de deux vélos dans le garage de la

société d'exploitation agro-industrielle Olam. Les deux présumés voleurs ont été déférés, le vendredi 23 septembre dernier, devant le procureur de Lambaréné, qui les a incarcérés le même jour.

Les deux hommes auraient opéré dans la nuit du mardi 20 septembre. Jordan Mavoungou et Stephan Mbani se seraient introduits dans le garage, jetant leur dévolu sur les deux vélos qui s'y trouvaient. Le

lendemain, constatant l'absence des bicyclettes, la hiérarchie saisira la brigade de gendarmerie de Makouké. Tous les indices aussitôt recueillis par les enquêteurs les conduiront sur les traces de l'agent de

sécurité. Jordan Mavoungou est alors interpellé le premier. Son complice présumé, lui, sera dénoncé lors de l'interrogatoire qui suivra au poste. Les deux individus ont donc été écroués.

...et à la tire à Lambaréné

Glenn Ogoula écroué pour 50 000 francs

E. N.
Lambaréné/Gabon

LE fait de vouloir absolument gagner sa vie par des moyens détournés est à l'origine des ennuis judiciaires de Glenn Ogoula, Gabonais de 23 ans, qui séjourne à la prison centrale de Lambaréné, depuis le mardi 13 septembre dernier. Le délinquant présumé aurait fait main basse sur le portefeuille d'une commerçante, en y soutirant une somme de 50 000 francs. Le quartier Matériaux, dans le premier arrondissement de la commune du chef-lieu de la province du Moyen-Ogooué, est le théâtre de l'incident. A. B., une commerçante, s'entretient avec une cliente désireuse d'acheter une paire de sandales dans sa boutique. A ce moment précis, Glenn Ogoula passe par là. Le jeune homme va même échanger avec la cliente, qui ne lui est pas du tout étran-

gère. Mais au cours de la transaction, la vendeuse se rend compte qu'une chaussure manque dans la paire convoitée par sa cliente. Aussi, s'éclipse-t-elle un instant pour la récupérer à l'arrière-boutique. Elle laisse malheureusement à découvert son portefeuille, et Ogoula en profite pour s'en emparer. C'est en voulant rendre la monnaie, que la commerçante constate que son portefeuille n'est plus à sa place. Aussi, ses soupçons se dirigent-ils d'abord sur sa cliente. Celle-ci accepte volontiers d'être fouillée séance tenante. Sans aucun résultat. Dès cet instant, Glenn Ogoula, qui était la troisième personne dans la boutique, reste le seul suspect. Mais celui-ci s'est déjà retiré sur la pointe des pieds. Les deux dames se mettent alors à sa recherche. En moins d'une heure, il est repéré dans un troquet au quartier Point-V. Mais dans leur échange avec le suspect, le ton



Photo : Esat Ndileroum

Le présumé voleur à la tire.

monte très vite entre les dames et lui, au point d'attirer l'attention des mili-

itaires en patrouille dans la zone. C'est ainsi que Glenn Ogoula est conduit au

poste de police d'Isaac, où il reconnaît les faits. Sur les 50 000 francs que son

porte-monnaie contenait, la victime ne récupérera que 30 000 francs.



L'UEEK 2016